



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2024

**DOSSIER N° 2024 CP09 B 16 39**

**Objet :** Politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des communes de Claix, Fontaine, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset et Vif : adoption du programme d'actions

**Politique :** Agriculture

**Programme :** Gestion de l'espace

Opération : Stratégie départementale de préservation du foncier

**Service instructeur : DAM/AFO**

**Sans incidence financière**

Répartition de subvention

Imputations .....

Montant budgété .....

Montant déjà réparti .....

Montant de la présente répartition .....

Solde à répartir .....

Programmation de travaux

Imputations .....

Montant budgété .....

Montant déjà réparti .....

Montant de la présente répartition .....

Solde à répartir .....

Conventions, contrats, marchés

Imputations .....

Autres (à préciser)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre à onze heures, la commission permanente du Conseil départemental de l'Isère s'est réunie à l'Hôtel du Département sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice :	58
Présents :	48
Représentés :	9
Absents :	1

**Présents :** M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini

**Représentés :** Mme Mireille Blanc Voutier donne pouvoir à Mme Martine Faïta, Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron, M. Robert Durantou donne pouvoir à M. Philippe Baudain, Mme Anne Gérin donne pouvoir à Mme Imen De Smedt, Mme Delphine Hartmann donne pouvoir à Mme Christelle Grangeot, M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel, M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard, M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux, Mme Aurélie Vernay donne pouvoir à Mme Isabelle Dugua

**Absents :** M. Gérard Dézempte

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2024

**DOSSIER N° 2024 CP09 B 16 39**

Numéro provisoire : 6695 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Délibération de référence pour les délégations : Délibération n°2022 BS 2022 F 32 14 du 24 juin 2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 30-09-2024

Exécutoire le : 30-09-2024

Publication le : 30-09-2024

## **DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**La commission permanente,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de l'urbanisme,**

**Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,**

**Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,**

**Vu la délibération du 28 septembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Claix a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 18 septembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Fontaine a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 11 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Le Gua a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 6 juillet 2023 par laquelle le Conseil municipal de Miribel-Lanchâtre a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 16 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Seyssinet-Pariset a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Seyssins a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 16 novembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Saint-Paul-de-Varces a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil municipal de Varces-Allières-et-Risset a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Vif a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,**

**Vu la délibération du 24 novembre 2023 par laquelle le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN et sa volonté de porter le programme d'actions PAEN sur les 9 communes évoquées ci-dessus,**

**Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 23 août 2023 sur le projet de programme d'actions PAEN établi sur ces 9 communes,**

**Vu le rapport du Président N°2024 CP09 B 16 39,**

**Vu l'avis de la Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture,**

### **DECIDE**

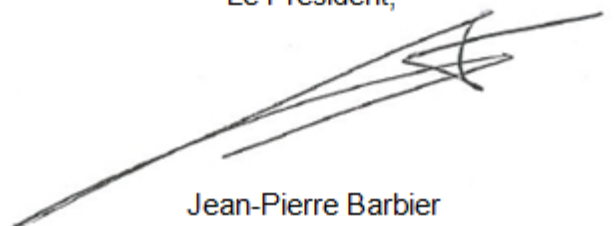
conformément aux délibérations du 15 décembre 2011 de prise de compétence du Département sur les PAEN et du 16 novembre 2018 fixant ses modalités d'intervention, d'adopter le programme d'actions PAEN, élaboré en lien étroit avec les acteurs du territoire, en faveur de l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages, tel que présenté en annexe, s'appliquant au sein des périmètres PAEN des communes de Claix, Fontaine, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset et Vif.

<b>Pour :</b>	57	M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Besson, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Bulet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay
<b>Contre :</b>		
<b>Abstention :</b>		
<b>Ne prend pas part au vote :</b>		

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

# Programme d'actions PAEN Rive gauche du Drac Grenoble Alpes Métropole

Enjeu ou problématique principal	Comment ? Actions / Aides possibles	Commentaires ou précisions complémentaires issus de la co-construction	N° Action	Importance de l'action pour les acteurs locaux (gommettes atelier). Classification de + à ++++
<b>1 - FONCIER</b>				
<i>Protéger les espaces agricoles, forestiers et naturels stratégiques de l'urbanisation</i>	<p>1. Mener à bien la procédure PAEN lancée en 2021 (approbation des périmètres et du programme d'actions)</p> <p>2. Déployer le PAEN sur de nouvelles communes ou étendre, si besoin, les périmètres déjà approuvés</p>		FON1	++++
<i>Mettre en place une stratégie d'animation foncière au sein des périmètres PAEN</i>	<p><b>Action par étapes, pouvant se dérouler sur tout ou partie des périmètres PAEN approuvés</b> (possibilité de travail commune par commune par exemple) :</p> <p><b>1. Etat des lieux foncier au sein des périmètres PAEN pour mieux savoir où et comment agir :</b>            - Repérage des parcelles en friche ou non exploitées et qualification des potentiels ou enjeux qu'elles présentent (agriculture, forêt, qualité de l'eau, biodiversité...)            - Recensement des comptes de propriété, modes de faire-valoir            - Identification de problématiques foncières locales avec les acteurs concernés (agriculteurs notamment)</p> <p><b>2. Animation foncière sur les secteurs à enjeux issus de l'état des lieux :</b>            - Information générale des propriétaires (privés ou publics) sur les outils fonciers disponibles et leurs avantages (baux ruraux, association foncière, etc.) et les réglementations (aménagement foncier, risque incendie...)            - Contact des propriétaires de parcelles à potentiel agricole non exploitées pour inciter à la mise à disposition d'un professionnel agricole (vente, location,...)            - Pour les agriculteurs : améliorer l'information sur la vente de parcelles et pour ceux qui le souhaitent : chercher des solutions avec les propriétaires pour lutter contre les modes de faire-valoir précaires (exploitation de terrains sans bail par exemple)            - Parcelles à enjeux autre qu'agricole : possibilité de contacter les propriétaires pour proposer des acquisitions amiables pour forestiers, collectivités...</p> <p><b>3. Etudier la faisabilité de dispositifs incitatifs pour les propriétaires</b> (par exemple aides au bail ou aux cessions de parcelles)</p>	<p><b>Point de vigilance :</b>            Concurrence agriculture/achat de foncier pour les loisirs (notamment pour mettre des chevaux ou diviser une parcelle agricole pour faire plusieurs jardins familiaux) / Trufficulture</p>	FON2	++++
<i>Mieux mobiliser le parcellaire agricole et forestier</i>	<p>Mobilisation au sein des périmètres PAEN, notamment sur les coteaux, des aides destinées à l'ouverture des espaces et à la reconquête agricole (défrichement, points d'eau favorisant l'ouverture des parcelles,...)</p> <p>Accompagner les communes qui le souhaitent dans la mobilisation de la procédure biens vacants et sans maîtres</p> <p>Si nécessaire, et sous réserve de faisabilité réglementaire, recourir à la procédure " terres incultes ou manifestement sous exploitées " individuelle ou collective" pour mobiliser du foncier à l'abandon</p>		FON3	++
<i>Organiser le parcellaire (agricole, forestier, naturel...)</i>	<p>Promotion des dispositifs d'échanges et de cessions de parcelles du Département : ECIR (échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux) / ECIF (échanges et cessions amiables d'immeubles forestiers)</p> <p>Restructurer le parcellaire agricole en mobilisant si besoin la procédure AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental)</p>		FON4	+++

Enjeu ou problématique principal	Comment ? Actions / Aides possibles	Commentaires ou précisions complémentaires issus de la co-construction	N° Action	Importance de l'action pour les acteurs locaux (gommettes atelier). Classification de + à ++++
<b>2 - AGRICULTURE</b>				
<i>Faciliter les investissements collectifs pour améliorer les conditions d'exploitation, gagner en rentabilité économique</i>	<p><b>Accompagnement des agriculteurs destiné à faciliter les investissements collectifs</b>, notamment les éléments suivants, ayant été identifiés par les exploitants lors de la phase de co-construction du présent programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- broyeurs, matériel de débroussaillage</li> <li>- plateformes de compostage</li> <li>- aire de lavage du matériel d'épandage</li> </ul> <p>Une fois les projets d'investissement identifiés, recherche d'aide existante sur les investissements identifiés (Europe, Etat, Collectivités...)</p> <p>NB : Sans aide existante, la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN sera étudiée dans le respect du cadre réglementaire européen et national</p>		A1	+
<i>Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour s'adapter au changement climatique</i>	<p><b>Actions d'information, accompagnement technique ou expérimentation à destination des professionnels</b> sur l'adaptation des cultures au réchauffement climatique et appui à la mise en place de nouvelles cultures</p> <p>Orienter les porteurs de projets vers les aides existantes (Europe, Etat, Collectivités...) ou à défaut, étudier la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN (dans le respect du cadre réglementaire européen et national)</p>		A2	++++
<i>Améliorer la circulation des engins agricoles</i>	<p>Associer les agriculteurs aux projets touchant aux voiries et aux pistes cyclables (concertation)</p> <p><b>Identifier et travailler les points de conflits pour la circulation agricole</b> (ponts étroits ou en mauvais état, chicanes empêchant le passage, panneaux mal positionnés gênant la circulation, stationnements gênants pour l'activité agricole...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des points de conflits</li> <li>- Mise en place d'aménagements pouvant être aidés dans le cadre du présent programme : restriction d'accès, dispositifs de réduction de vitesse pour les engins hors agricoles, etc.</li> <li>- Etudier la possibilité de mettre en place un plan de circulation d'engins agricoles avec les communes</li> </ul> <p><b>Entretien des accès / dessertes des parcelles agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux sur la gestion, l'entretien et l'accessibilité avec le matériel agricole des chemins (privés / communaux / Métro) pour accéder aux parcelles agricoles</li> <li>- Si besoin, mener un travail sur la réhabilitation des chemins à l'abandon potentiellement utiles pour la desserte agricole et le maintien de ces dessertes</li> </ul>		A3	++++
<i>Lutter contre la dégradation des cultures par le gibier et faire face à la prédation</i>	<p><b>Accompagner les agriculteurs pour faire face aux dégradations liées à la faune sauvage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des rencontres agriculteurs / chasseurs pour trouver des solutions adaptées, en mobilisant la FDCI (Fédération départementale de la chasse de l'Isère)</li> <li>- Concernant les dégradations liées à l'avifaune, la Ligue de protection des oiseaux pourrait aussi être sollicitée</li> </ul> <p><b>Accompagner les agriculteurs pour faire face à la prédation (loup) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les porteurs de projet des contraintes liées à la prédation</li> <li>- Suivre l'évolution de la population de loups et son impact sur la gestion pastorale</li> <li>- Orienter les porteurs de projets vers les aides existantes (Etat, Europe)</li> </ul>	Point de vigilance : fort impact sur les finances des exploitations	A4	+++
<i>Favoriser la transmission et l'installation</i>	<p><b>Animation suivi des porteurs de projet et des cédants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les potentiels futurs cédants : exploitants agricoles et propriétaires exploitants patrimoniaux</li> <li>- Accompagner les cédants dans la transmission de leur exploitation (<i>avec actions innovantes ou apportant une plus-value par rapport à ce qui se fait déjà / classiquement</i>)</li> </ul>	Point de vigilance : recherche d'actions innovantes qui pourraient apporter une plus-value par rapport aux prestations classiquement proposées par la chambre d'agriculture	A5	++
<i>Valoriser la prise en compte des fonctions écologiques dans les exploitations</i>	<p><b>Communication et information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des pratiques agro-écologiques à travers différents supports de communication (journal municipal, flyer,...) auprès du grand public et des autres professionnels</li> <li>- Proposer des formations aux acteurs agricoles autour des pratiques agro-écologiques</li> </ul>		A7	++

Enjeu ou problématique principal	Comment ? Actions / Aides possibles	Commentaires ou précisions complémentaires issus de la co-construction	N° Action	Importance de l'action pour les acteurs locaux (gommettes atelier). Classification de + à ++++
<b>3 - LIEN SOCIAL / SOCIÉTAL</b>				
<i>Valoriser l'agriculture et la sylviculture locale auprès des citoyens</i>	<b>Communication et information :</b> - Informer le grand public sur les pratiques agricoles et la sylviculture locale ainsi que sur les métiers associés : par exemple à travers les journaux municipaux ou des supports de communication dédiés, des événements spécifiques (journées portes ouvertes, fête des voisins de parcelles...), à l'occasion d'une fête locale, organiser des journées "Vis ma vie de bûcheron", promotion de la forêt filière bois dans les écoles, etc. - Promouvoir la filière maraîchère et développer la vente directe en accompagnant les agriculteurs qui le souhaitent (recensement des besoins, outils de communication...) - Améliorer l'accueil pédagogique sur les exploitations (signalétique, problématique d'accès pour les bus...)		S1	+++
<i>Gérer la fréquentation et concilier les usages</i>	<b>Travailler sur les problèmes d'incivilités</b> tels que les dépôts de déchets, pénétration de personnes dans les cultures ou prairies (promeneurs, prospecteurs de métaux, engins de loisir...), problématique des animaux domestiques (déambulation, excréments présentant un risque sanitaire...): - identifier les secteurs à problème - mise en place de dispositifs d'information, voire réalisation d'aménagements en bords de parcelles (fossés, haies défensives,...) - prévention voire répression : surveillance/gardiennage, arrêté municipaux, intervention d'agents assermentés, pièges photos, etc.  <b>Améliorer la signalétique liée aux activités de loisirs pour mieux les concilier avec les activités agricoles ou forestières :</b> - balisage, fléchage,... - aménagements ou entretien des sentiers et chemins existants rendus nécessaires par la pratique des activités de loisirs - dispositifs d'information et d'accueil destinés au respect des activités agricoles et forestières dans le cadre des pratiques de loisirs		S2	++++
<b>4 - FORET</b>				
<i>Adaptation de la sylviculture et des essences au changement climatique (pour éviter la déstabilisation de la filière tout en développant les dynamiques de gestion durable de la forêt)</i>	<b>Accompagnement / étude / expérimentation autour de la question de l'adaptation aux changements :</b> - Diagnostic sylvicole (sol, eau, ...) pour identifier les espèces résilientes localement - Information sur les pratiques sylvicoles permettant l'adaptation au changement climatique - Test d'essences adaptées au changement climatique et mise en place de suivis permettant un retour d'expérience - Etudier l'impact du changement climatique dans le risque incendies (classement des forêts en fonction du risque d'incendies)		FOR1	++
<i>Accompagner les entreprises forestières dans leur volonté de diversification ou d'évolution de leurs activités</i>	<b>Accompagnement technique ou expérimentation pour les professionnels, pouvant notamment porter sur les éléments suivants, ayant été identifiés lors de la phase de co-construction du présent programme :</b> - Faciliter l'accès au foncier en plaine (difficulté de développement pour les entreprises en zone urbaine) - Accompagner le développement de l'emploi forestier et des entreprises forestières		FOR2	+
	<b>Une fois les projets d'investissement identifiés, recherche d'aides existantes</b> (Europe, Etat, Département, autres collectivités...)  NB : Sans aide existante, la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN pourra être étudiée dans le respect du cadre réglementaire européen et national			
<i>Faciliter les investissements pour améliorer les conditions d'exploitation, gagner en rentabilité économique et améliorer l'accès à la ressource</i>	<b>Accompagnement / étude / expérimentation pour faciliter les investissements, notamment les éléments suivants, ayant été identifiés lors de la phase de co-construction du présent programme :</b> - Définir une stratégie forestière avec les communes et la Métropole et mettre en place et valoriser une filière « bois local » (traçabilité "bois Vercors") - Rechercher de solutions pour augmenter le volume de bois exploité (organiser des coupes collectives privées / publiques) et mieux valoriser l'exploitation des feuillus (arbres en entier : grumes + branches pour le bois-énergie) - Accompagner les repreneurs des exploitations forestières et faire émerger le regroupement des propriétaires pour les chantiers de replantation  <b>Facilité l'accès à la ressource forestière :</b> - Gérer les problématiques de desserte (points noirs) en lien avec les routes communales et métropolitaines (limitation de tonnages, étroitures, stabilité de certains ouvrages comme les ponts, réglementation contraignante limitant l'accès à certaines routes...) et simplifier les autorisations de circulation pour les grumiers - Identifier les secteurs où la desserte est à développer pour favoriser l'exploitation forestière et ceux à aménager pour prendre en compte le risque incendie (dessertes DFCI)		FOR3	+
	<b>Une fois les projets d'investissement identifiés, recherche d'aides existantes</b> (Europe, Etat, Département, autres collectivités...)  NB : Sans aide existante, la faisabilité d'une aide départementale au titre du programme d'actions PAEN pourra être étudiée dans le respect du cadre réglementaire européen et national			
<i>Prise en compte des déséquilibres forêt/gibier (problème de régénération dû à la pression des cervidés)</i>	Identifier les zones à fort déséquilibre forêt/gibiers où la régénération est problématique  Rechercher des solutions pour limiter la pression du gibier sur la régénération : réouvrir des clairières pour "fixer" les cervidés, rencontre avec la Fédération de chasse de l'Isère et échanges avec les professionnels forestiers,...		FOR4	+
<i>Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt (forts enjeux croisés avec le tourisme, la biodiversité, l'eau et les risques naturels)</i>	<b>Sensibiliser les différents acteurs/utilisateurs à la multifonctionnalité de la forêt</b> (outil de production, richesse de la biodiversité, enjeux liés aux risques naturels et à la préservation de la ressource, etc...): - Organiser des rencontres entre professionnels, associations et habitants - Recruter des "ambassadeurs nature" pour sensibiliser dans les zones à fort enjeu - Proposer des formations / des actions de sensibilisation sur la biodiversité sur des secteurs de forêt  <b>Inventer un système d'affouage "bord de piste" permettant la récupération du bois</b> déjà coupé par les habitants		FOR5	++



Enjeu ou problématique principal	Comment ? Actions / Aides possibles	Commentaires ou précisions complémentaires issus de la co-construction	N° Action	Importance de l'action pour les acteurs locaux (gommettes atelier). Classification de + à ++++
<b>5 - RESSOURCE EAU</b>				
<i>Travailler sur les besoins en eau de l'activité agricole et optimiser les équipements d'irrigation</i>	<p><b>Etudes locales pour répondre aux besoins liés à l'agriculture</b>, par exemple sur les sources sur les coteaux (localisation, disponibilité de la ressource pour l'agriculture, etc.)</p> <p>Coteaux : mobiliser les aides pour réaliser des aménagements facilitant l'accès à la ressource en eau pour l'agriculture, notamment pour l'abreuvement des bêtes (captation de sources, collectes d'eaux pluviales...)</p> <p>Pour les infrastructures d'irrigation agricole, possibilité d'accompagner techniquement et en ingénierie financière la réalisation de travaux de création, d'optimisation, d'amélioration ou de réparation. Peut également être aidée l'acquisition de matériel et d'équipement permettant des économies d'eau</p>		O1	+++
<i>Protéger la qualité de l'eau, les zones humides, les cours d'eau et sur les coteaux en milieu karstique</i>	<p><b>Mobiliser les données disponibles sur la qualité des masses d'eau et mettre en place des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles ou forestières</b> en zone humide, en périmètre de captage, à proximité des cours d'eau ou sur les coteaux en milieu karstique</p> <p><b>Valoriser les pratiques vertueuses</b> via des outils type mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</p> <p><b>Mieux qualifier les zones humides</b> dont les mares selon leurs potentiels et usages (environnemental, agricole, forestier) et accompagner l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion globale des zones humides (situées dans les périmètres PAEN)</p>		O2	++++
<i>Mieux concilier le risque d'inondation et les pratiques agricoles ou forestières dans la plaine</i>	<p><b>Accompagnement technique pour mieux concilier activité agricole et/ou forestière avec et le risque inondation dans la plaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture / pratiques adaptées</li> <li>- Aménagements pouvant, éventuellement, être mis en place</li> <li>- Entretien / gestion des ruisseaux et canaux pour limiter les risques de débordement, d'inondation, de dégradation des terres agricoles adjacentes</li> <li>- Gestion partagée et concertée pour l'entretien des fossés par les différents acteurs</li> </ul>		O3	+
<b>6 - PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL</b>				
<i>Encourager ou valoriser les pratiques ou effets positifs sur la biodiversité de l'agriculture ou de la gestion forestière</i>	<p><b>Sensibilisation et accompagnement technique aux pratiques favorables à la biodiversité</b>, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien de milieux ouverts notamment en coteaux : prairies permanentes naturelles, pelouses sèches...</li> <li>- la mise en place de jachères fleuries ou autres intervention favorable aux abeilles et pollinisateurs, concours prairies fleuries</li> <li>- la mise place de retard de fauche dans les espaces agricoles mais également dans les espaces publics</li> <li>- la création ou l'entretien de haies et d'arbres têtards</li> <li>- le maintien ou la création de mares</li> <li>- la protection des forêts alluviales et les ripisylves</li> <li>- la mise en place et la gestion de bandes enherbées le long des cours d'eau et de zones tampons autour des espaces naturels remarquables</li> <li>- le maintien ou renforcement d'une trame "vieux bois" en forêt (réserves de biodiversité forestière vieillissant en libre évolution)</li> <li>- la réouverture de clairières aux sein des espaces forestiers et créer des points d'eau pour la faune sauvage</li> <li>- la conservation des arbres isolés et des vieux arbres à cavité (enjeu chouette chevreche)</li> </ul> <p>Sur le <b>maintien des milieux ouverts notamment en coteaux</b> (prairies permanentes naturelles, pelouses sèches...), les actions pourront également porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les parcelles à enjeux de fermeture et lutter contre l'embroussaillage</li> <li>- Accompagner financièrement les exploitants pour les travaux d'ouverture des parcelles</li> <li>- Faciliter la mise en relation entre propriétaires et éleveurs pour la mise en place de pâturage</li> <li>- Accompagner les collectivités propriétaires de parcelles en prairie dans la recherche d'éleveurs pour pâturage. A défaut de solution, étudier l'existence ou la faisabilité d'aides à des prestations de pâturage</li> </ul> <p>La valorisation des pratiques ou effets positifs évoqués ci-dessus pourra également se faire via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de communication</li> <li>- des dispositifs d'aides existants, comme les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ou la mise en place d'outils de contractualisation au sein des périmètres PAEN</li> </ul>		PN1	++++
<i>Maintenir ou conforter les corridors écologiques</i>	<p>Travaux de restauration ou d'amélioration de fonctionnalité des corridors écologiques (avec recherche de compatibilité avec le maintien de l'activité agricole ou forestière, le cas échéant)</p> <p>Mobiliser les aides à la plantation de haies et au développement de l'agro foresterie à travers le dispositif un arbre un habitant / axe agricole du Département</p> <p>Préserver les corridors écologiques entre les massifs du Vercors et de Belledonne</p>		PN2	++++
<i>Améliorer les connaissances écologiques sur les espaces agricoles, forestiers et naturels et la valoriser auprès des citoyens</i>	<p><b>Réalisation d'étude / inventaires complémentaires sur des secteurs à enjeux se situant dans le périmètre PAEN</b>, notamment les éléments suivants, ayant été identifiés lors de la phase de co-construction du présent programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des prairies permanentes (naturelles)</li> <li>- Poursuite des dynamiques engagées d'inventaire participatif (de type ABC communaux)</li> <li>- Améliorer les connaissances écologiques sur les boisements locaux</li> </ul> <p>Mieux connaître et faire-connaître les fonctions écologiques des écosystèmes (notion de service écosystémique)</p>		PN3	+
<i>Développer des projets innovants permettant la mise en valeur des espaces naturels et le patrimoine agricole, forestier et bâtis</i>	<p>Accompagner les projets "innovants" couplant la mise en valeur des espaces naturels et le patrimoine industriel / agricole / forestier (recherche de partenariat, financement, etc...)</p>		PN4	+
<b>7 - ANIMATION GLOBALE DU PROGRAMME D' ACTIONS</b>				
<i>Mise en œuvre du programme d'actions</i>	<p>Un animateur global du programme, également guichet / interlocuteur unique pour les porteurs de projets qui veille à sa réalisation (déclinaison opérationnelle notamment), aide au lancement des projets, recherche l'articulation dans les possibilités de financements et assure la communication sur le programme</p>		AN1	
<i>Actualisation-évolution périodique du programme</i>	<p>A l'issue de sa période d'exécution (5 ans minimum), suivre et évaluer le programme en vue de sa révision</p>		AN2	